
Comité Exécutif du HCR

76ème réunion

Note sur la protection internationale

Genève, le 9 octobre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le HCR pour tout le travail effectué à différents niveaux pour assurer la protection des personnes sous son mandat malgré l'augmentation des crises humanitaires dans le monde.

La dimension juridique de la protection gagne en importance dans une période de profonde remise en question des principes au cœur du droit international des réfugiés. Nous constatons avec une vive préoccupation que le crime organisé tire profit de cette situation pour exploiter davantage la vulnérabilité des réfugiés et des personnes prises dans les **mouvements mixtes**.

Afin d'en limiter l'impact, il faut s'assurer de la mise en œuvre conséquente de l'approche multi acteurs fondée sur les routes, L'appui du HCR à la mise en place et à l'amélioration des **systèmes d'asile** y contribue de manière substantielle. Dans le même esprit, la Suisse s'engage continuellement à rendre son propre système d'asile encore plus efficace, y inclus en étroite collaboration avec les autres États européens et l'Union Européenne.

La Suisse est préoccupée par les conséquences du retrait progressif du HCR du secteur de l'éducation, alors que près de 15 millions d'enfants réfugiés dépendent de son appui. Cette inquiétude est d'autant plus forte que nous n'avons pas la certitude que des acteurs tels que l'UNICEF, *Education Cannot Wait* ou le Partenariat mondial pour l'éducation puissent combler ce retrait. Or, l'éducation en situation d'urgence constitue un pilier essentiel de la protection internationale : lorsqu'elles ne sont pas la cible des violences, les écoles offrent un espace de sécurité et contribuent à la protection des élèves. Dans ce contexte, quel sera l'engagement du HCR dans ce domaine ?

« Le chapitre 3 du rapport traite des **violences basées sur le genre** en ne mentionnant que les femmes et les filles. Tout en reconnaissant la gravité particulière de ces violences, il serait souhaitable que le prochain rapport reflète également que les hommes, les garçons et les personnes d'autres genres peuvent eux aussi en être victimes. »

La réduction drastique des programmes au Burkina Faso, au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad, au Mali et au Nigéria nous préoccupe. Sur la base de quels critères est-ce que ces contextes ont été dépriorisés comparés à d'autres ? À la suite de l'évaluation externe de la pratique du HCR contre les violences liées au genre et ses 8 recommandations, est-ce que vous pouvez nous informer sur comment le HCR entend les considérer ?

Le HCR doit se doter des moyens financiers et humains nécessaires pour assumer pleinement son rôle de **chef de file du Groupe mondial de la protection**, ainsi que des clusters et secteurs qui y sont liés, notamment celui de la lutte contre les violences liées au genre. Cet engagement devrait inclure le rappel aux États de leurs obligations juridiques, qui découlent non seulement de la Convention mais aussi plus largement du droit international des droits humains. Cela ne signifie pas pour autant que le HCR doive assumer un rôle de coordination dans tous les contextes. Au contraire, dans l'esprit du reset humanitaire, il importe d'éviter les luttes de pouvoir avec d'autres agences, en particulier dans un contexte marqué par la rareté des ressources.

Pour dépasser une modalité centrée sur l'appui aux urgences prolongées, la recherche de **solutions durables** est indispensable. La Suisse prend note des progrès réalisés en matière d'inclusion économique, tout en constatant la persistance d'obstacles importants. Le véritable défi consiste à passer de projets pilotes menés avec les institutions financières internationales et le secteur privé à une inclusion pleinement nationale et durable, soutenue par des financements à long terme. Comment le HCR entend-il mobiliser de tels financements ?

D'ailleurs, les solutions durables doivent aussi concerner les **personnes déplacées internes**. Sous la pression budgétaire, elles risquent d'être négligées, alors qu'un manque d'attention pourrait les pousser à franchir une frontière et devenir réfugiées. La Suisse exhorte le HCR à maintenir son engagement en faveur des PDI, dans le cadre de l'approche systémique actuelle conduite avec les coordinateurs résidents, en coopération avec l'OIM, le PNUD et en appui aux plans nationaux de développement.

Je vous remercie.